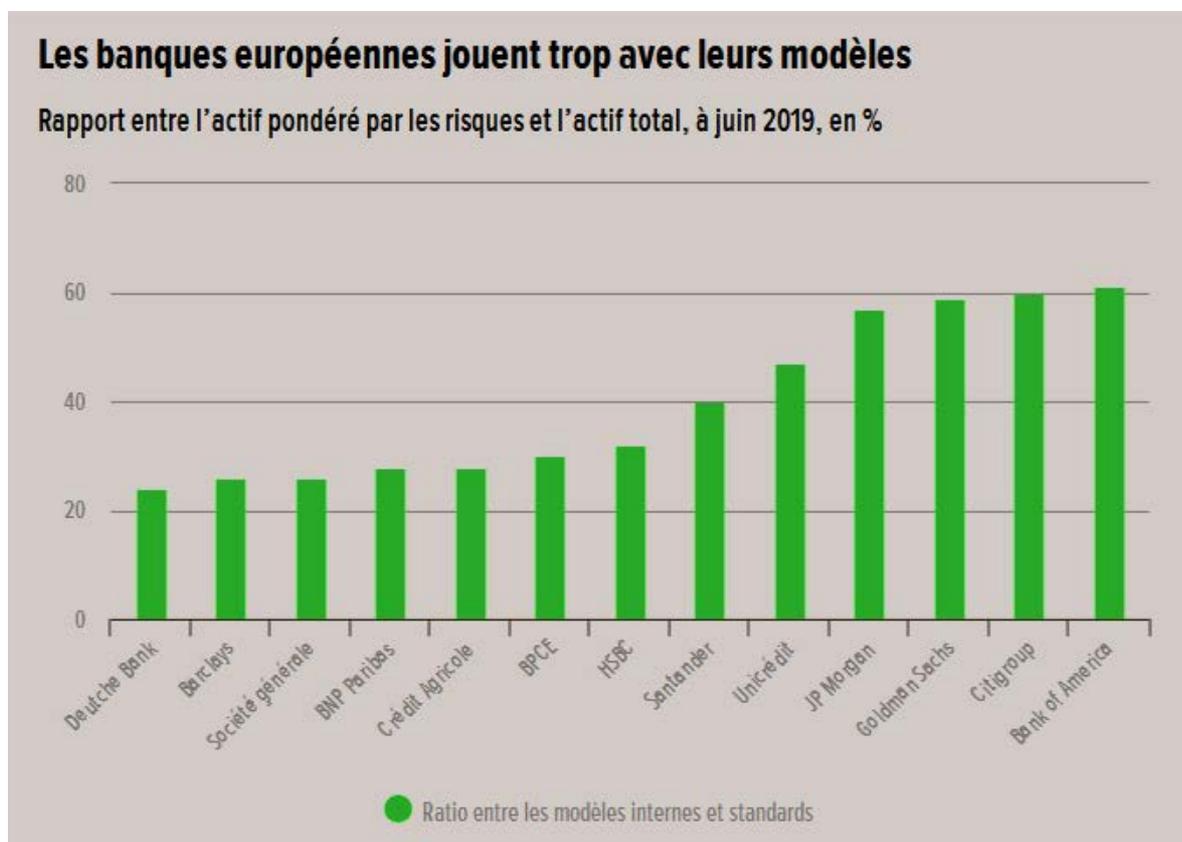


Les députés et le gouvernement, porte-paroles du lobby bancaire

Christian Chavagneux, *Alternatives économiques*, 14 janvier 2020

 alternatives-economiques.fr/deputes-gouvernement-porte-paroles-lobby-bancaire/00091495



La semaine dernière, 91 députés ont voté une résolution demandant au gouvernement de déréglementer les banques françaises, en reprenant sans filtre les arguments les plus fallacieux du lobby bancaire. Explications.

Il n'y a qu'une dizaine d'années que l'économie mondiale a failli s'écrouler sous le poids d'une crise financière d'ampleur historique dont le souvenir devrait encore être vif, mais le 7 janvier dernier, 91 députés ont voté une résolution demandant au gouvernement de réduire la voilure de la réglementation des banques françaises. On y trouve sans surprise des gens qui font carrière sur la défense des intérêts des puissants, particuliers ou entreprises.

Mais aussi des représentants qui, tels Joël Giraud, Emilie Cariou, Bénédicte Peyrol, Gilles Carez et d'autres, sans que l'on soit forcé de partager leur engagement politique, nous avaient habitués à un travail sérieux. Cette fois, tous reprennent sans filtre les arguments les plus fallacieux du lobby bancaire pour réclamer un moins disant réglementaire en faveur des banques françaises. Difficile de distinguer les arguments des députés de ceux présentés dans un autre texte par la Fédération bancaire française. Sidérant.

Au cœur du problème : le capital des banques

Qu'est-ce qui a justifié cette prise de position ? Pour le comprendre, il faut procéder à un petit rappel sur la façon dont les banques se financent : elles bénéficient des dépôts de leurs clients, de prêts de la banque centrale ou d'autres banques, d'emprunts réalisés sur les marchés financiers et du capital que leur fournissent leurs actionnaires. Il faut rémunérer toutes ces ressources, notamment le capital en versant des dividendes. Et les actionnaires sont plutôt gourmands.

Voilà donc le dilemme : c'est le capital qui sert à éponger les pertes mais le capital coûte cher

Voilà donc le dilemme. Quand une banque a des problèmes, c'est le capital qui sert à éponger les pertes. Plus il est gros, moins les Etats doivent intervenir pour sauver la banque s'ils jugent qu'elle est trop grosse pour faire faillite. Donc, mieux vaut des banques avec beaucoup de capital. Mais ce capital coûte cher aux établissements. Définir le « bon » niveau de capital est donc important.

Un plancher en débat

Sur le même sujet

Jusqu'à récemment, les grosses banques pouvaient utiliser sans limite leurs modèles internes, des outils statistiques sophistiqués, pour calculer le niveau de capital réglementaire à mettre en face des risques qu'elles prennent. Ces modèles attribuent des probabilités de futurs problèmes aux différentes activités des banques (prêts aux Etats, aux PME, paris sur les marchés, etc.), ce qui permet d'obtenir, à côté du montant de l'actif total, celui de l'actif de la banque pondéré par ces différents niveaux de risque des diverses activités.

Les régulateurs veulent limiter les contournements des règles par l'utilisation des modèles internes

En décembre 2017, les régulateurs internationaux ont décidé que le capital ainsi calculé par les modèles internes, établis donc au sein de chaque grande banque, ne pourrait pas descendre en-dessous de 72,5 % de ce que donne un modèle standard dont les paramètres sont définis par les régulateurs. Une évolution justifiée par plusieurs raisons, comme réduire la variabilité des résultats des besoins en capital en fonction des divers modèles construits par les banques. De ce fait rendre la comparaison des situations des différents établissements plus faciles. Enfin, certaines banques jouent avec les paramètres de leurs modèles internes pour diminuer le montant de l'actif pondéré par les risques et donc le montant de capital minimal qu'elles doivent détenir. En fixant un plancher, les régulateurs veulent empêcher les grandes banques de trop utiliser cet outil de contournement des règles.

Les banques européennes mauvaises élèves

C'est là que nos députés entrent en scène. Le texte de la résolution votée le 7 janvier indique clairement dès le début le pourquoi du mécontentement des députés : « *une préférence est désormais donnée à l'application de pondérations forfaitaires plutôt qu'à une évaluation du risque réalisée en interne par les banques* », en clair, les nouvelles règles limitent la possibilité donnée aux grandes banques de jouer avec les paramètres de leurs modèles.

┆ Les nouvelles règles imposeraient des contraintes démesurées aux banques françaises

Quelles en sont les conséquences ? S'appuyant sur une étude de l'Agence bancaire européenne (EBA) d'août 2019, les députés soulignent que cela aura pour effet de réclamer aux banques européennes d'accroître leur capital en moyenne de 24,4 % (25 % pour les banques françaises précise la résolution), contre 1,5 % aux Etats-Unis, soit un besoin de 400 milliards d'euros, une somme très importante.

Les dissimulations des élus

Une présentation qui dissimule plusieurs informations clés. Si l'étude de l'EBA indique bien une croissance nécessaire de 24,4 % des fonds propres, elle précise que pour un quart des banques, l'effet des nouvelles règles sera négatif (elles auront besoin de moins de capital), que pour la moitié des banques, l'augmentation sera limitée, de l'ordre de 10-11 %, et qu'en fait, la très grande majorité du capital nécessaire supplémentaire incombe aux grandes banques les plus risquées, ce qui est logique. De plus, ce 24,4 % représente l'effet maximum possible de la somme de toutes les nouvelles règles négociées, celui de la mise en œuvre du plancher conduisant à une augmentation de 9 % en moyenne des fonds propres, un niveau bien moindre.

┆ L'Autorité bancaire européenne parle de 135 milliards, pas 400 !

Le texte de la résolution s'avère par ailleurs trompeur en mélangeant plusieurs sources. Si les 24,4 % proviennent bien des travaux officiels de l'EBA, les 1,5 % seulement, censés donner un avantage compétitif aux Etats-Unis, et les 400 milliards, qu'à la lecture on pense venir du même endroit, résulte en fait d'un travail payé par la Fédération bancaire européenne aux hypothèses et résultats largement contestables comme l'ont démontré les experts de l'ONG Finance Watch.

┆ Les députés ont oublié que la norme américaine est plus contraignante qu'en Europe

Le fait que les banques américaines soient peu touchées provient du fait que la loi leur impose un plancher... de 100 % ! Il est donc normal qu'un seuil fixé à minima à 72,5 % ne les atteigne pas. De plus, l'EBA estime le besoin de fonds propres supplémentaires à 135 milliards et non pas 400 ! Une survalorisation sans fondement sérieux qui leur a valu un « *je crois que ces chiffres sont extrêmement fragiles* » de la part du gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau.

Le problème de fond

Le fond du problème provient du fait que les banques européennes en général et françaises en particulier ont joué bien plus que les américaines sur les paramètres de leurs modèles internes pour contourner les règles. On le voit à l'écart bien plus important qu'aux Etats-Unis entre le total de leur actif et le total de leur actif pondéré par les risques : ce dernier représente en gros 60 % du total de l'actif des banques américaines contre à peine un quart pour la Deutsche Bank et de 25-30 % pour les banques françaises, moitié moindre que les banques outre Atlantique ! En réalité, les banques américaines affichent aujourd'hui un niveau de capital supérieur à celui des européennes.

Le nouveau plancher va limiter ces drôles de pratique des banques françaises et européennes, raison pour laquelle le lobby bancaire s'est mobilisé. De fait, cela forcera ces banques à détenir plus de capital. Pas de manière démesurée, selon l'EBA. De plus, les régulateurs ont laissé le temps aux banques de changer de pratique : le plancher est fixé à 50 % au 1^{er} janvier 2022 et monte de 5 points de pourcentage par an jusqu'en 2026 pour finir à 72,5 % en 2027, pas avant. Et les banques peuvent, à l'instar de la Société générale, proposer de rémunérer leurs actionnaires en actions plutôt qu'en dividendes – ce que la moitié d'entre eux ont accepté – la banque renforçant du même coup ses fonds propres.

┆ Les régulateurs ont laissé le temps aux banques de changer de pratique, jusqu'en 2027

Enfin, l'argument avancé par les députés selon lequel plus une banque se finance en capital, moins elle finance l'économie est incompréhensible et faux. Incompréhensible, car comment le fait qu'une banque dispose de plus de ressources pourrait l'empêcher de développer ses activités ? Et faux car la littérature disponible pointe toujours vers le même résultat : les banques avec le plus de capital sont celles qui distribuent le plus de crédits et qui le réduisent moins pendant les périodes de crise.

Un acte politique effarant

Le gouverneur de la Banque de France a souligné que suivre le chemin proposé par les députés, « *ce serait céder à la tentation de l'oubli* » et « *ce serait augmenter les risques d'instabilité financière* ». Les parlementaires lui ont répondu en adoptant la résolution à 91 voix pour et 16 contre, le pouvoir exécutif s'empressant en la personne de Cedric O, secrétaire d'Etat chargé du numérique, d'affirmer que « *le gouvernement en soutient globalement les orientations* ».

┆ Suivre le chemin proposé par les députés, « *ce serait augmenter les risques d'instabilité financière* » François Villeroy de Galhau

Dans la foulée d'un Donald Trump qui grignote progressivement la régulation financière américaine, le gouvernement et la majorité parlementaire macronienne ont décidé de se faire le porte-parole du lobby bancaire, à partir de ses « arguments » les plus éhontés. Effarant.